

## Scandale de l'industrie de la GPA en Ukraine : mettons-y un terme



Ces dernières années, l'Ukraine est devenue une plaque tournante de la pratique de Gestation Pour Autrui (GPA), en raison de ses prix compétitifs et de sa proximité avec l'Europe. La très faible restriction légale de cette pratique a conduit à créer un véritable marché de 99 dans le pays, "fournissant" ce qui est estimé à au moins 1000 bébés chaque année.

Dans les faits, la maternité de substitution signifie l'exploitation de femmes pauvres pour le souhait d'enfants de couples plus riches. Les mères porteuses ukrainiennes sont souvent en situation de vulnérabilité, confrontées à des difficultés économiques, et viennent vendre leur corps et leurs fonctions reproductives afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. De l'autre côté, les cliniques privées de GPA tirent des bénéfices considérables de l'exploitation de ces femmes, ce qui, en droit international, constitue une situation de traite des êtres humains et une violation manifeste de leur dignité et droits fondamentaux (Article 4 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains). C'est sans compter les risques médicaux de la procédure de GPA, comme l'absence courante de soins post-natals et un risque accru de dépression post-partum, risques que seules les mères porteuses supportent, et même jusqu'à la mort.

En 2016, la FAFCE a publié une note sur les implications éthiques des propositions de loi sur la GPA. La même année, une résolution de l'AFCE mettait en garde contre les conséquences de cette pratique, "*créant une pente glissante vers le droit à l'enfant, et n'ayant aucun respect pour la dignité humaine ou les principes éthiques fondamentaux*". Dans un récent communiqué de presse, la FAFCE a pleinement soutenu l'appel lancé par les évêques catholiques ukrainiens d'interdire toute forme de GPA. Le 16 juin 2020, la FAFCE a participé à un webinaire organisé par des organisations de défense des droits des femmes sur le thème de « Comment mettre fin au commerce des femmes et des enfants à des fins de reproduction ? »

Au Parlement européen, l'Intergroupe sur les Défis démographiques, équilibre famille-travail et transitions des jeunes a récemment publié une Lettre à la Commission européenne concernant la pratique de la GPA. L'Intergroupe a rappelé que « *la maternité de substitution humilie des femmes vulnérables et leur dignité, en utilisant leurs fonctions reproductives ; en incitant des femmes dans le besoin à suivre un traitement médical invasif ; en imposant des contrats où les femmes sont légalement tenues de renoncer à leur droit de maintenir un lien avec le nouveau-né* ». Il "appelle

*tous les gouvernements à mettre fin à la pratique de la maternité de substitution et à la traite des enfants" et invite la Commission européenne à "réaffirmer dans son action extérieure que la maternité de substitution implique l'exploitation reproductive et l'utilisation du corps humain à des fins financières ou autres, en particulier dans le cas des femmes vulnérables des pays en développement, ce qui porte atteinte à la dignité des femmes et aux droits de l'homme ».*

La pratique de la maternité de substitution non seulement viole la dignité des mères porteuses, mais oublie aussi de considérer le cœur de son « business », l'enfant, dont l'intérêt de connaître et d'être élevé par ses parents (Article 2 §2 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant) est complètement négligé. Afin d'empêcher que le corps des femmes ne soit traité comme un simple objet et que les enfants ne soient achetés comme une marchandise, nous réitérons notre demande de mettre fin à la pratique de la GPA dans le monde entier.

